

## Heritage suite décès

---

Par Domi77

Bonsoir

Ma mère est décédée récemment, Elle n'avait aucun bien mais une voiture et surtout des dettes . Ma question est .. Ai je le droit d'acheter sa voiture à mes frères et s?urs sans déduire ma part . Pour faire de moi le propriétaire et surtout ensuite de refuser l'héritage pour ne pas payer les dettes .

Merci d'avance pour votre réponse

---

Par isernon

bonjour,

vous ne pouvez pas accepter partiellement une succession, soit vous l'acceptez et vous acceptez le passif, soit vous renoncer à la succession et vous renoncez à toute la succession y compris à son actif.

salutations

---

Par Henriri

Hello !

Curiosité : Domi les dettes de votre mère sont-elles supérieures à la valeur de sa voiture ?

Si vous refusez l'héritage, vous n'aurez aucune "part" (vous ne serez pas héritier). Si vos frères et soeurs acceptent l'héritage ils pourront alors vendre la voiture à qui ils voudront (vous par exemple).

Et de toute façon la voiture ne pourra pas être vendue avant que les tous les héritiers potentiels se soient positionnés (acceptation ou refus\* de leur héritage individuel). Le prix de la voiture sera a priori de l'ordre de celui auquel les héritiers l'auront estimé et fait enregistré dans la succession par le notaire.

\* n'est-il pas fort probable que vos frères et soeurs refusent comme vous ?

A+

---

Par Domi77

Bonsoir

Oui les dettes sont supérieures à la voiture même après la vente des meubles . Je voudrais ne rien prendre du tt juste leur acheter les voitures donc ne prendre aucune part et ensuite refuser l'héritage pour ne pas à avoir à payer la dette . Pas de notaire car la seul chose vraiment de valeur est la voiture . Je ne sais pas si eux refusent on se parle pas . Mais si il le font moi je veux juste acheter la voiture alors comment faire ??

---

Par LaChaumerande

Bonjour

Soyez très prudent et ne faites rien qui puisse valoir acceptation tacite de la succession  
[url=https://paris.notaires.fr/fr/actualites/acceptation-tacite-de-la-succession-prudence]https://paris.notaires.fr/fr/actualites/acceptation-tacite-de-la-succession-prudence[/url]

Renoncez purement et simplement et tant pis pour la ou les voitures.

---

Par Rambotte

Normalement, une fois que vous avez renoncé, vous n'êtes plus héritier.

En tant que tiers, vous pouvez toujours proposer d'acheter des biens de la succession, mais celui qui vous les vendra aura pris la qualité d'héritier acceptant pur et simple. Donc peut-être que personne ne voudra prendre le risque de vendre.

Si tous les héritiers renoncent, vous ne saurez pas à qui acheter les biens.

Il faudrait sans doute que soit faite une procédure de vacance successorale, et le curateur de la succession vacante sera peut-être content de trouver un acquéreur de certains biens.

---

Par Domi77

Oui je sais bien c'est bien pour ça que je veux leur acheter et ne pas prendre de part .mais ai je le droit d'où la question.

---

Par Bazille

Bonjour,

allez sur internet télécharger le Cerfa Formulaire 15828\*05,pour refusez la succession, renvoyez le au tribunal de la ville dont dépendait votre mère et tournez la page. Vous allez au devant d'ennuis en agissant ainsi comme vous voulez le faire. Si vous avez des enfants ils faut qu'ils refusent eux aussi.

---

Par LaChaumerande

Si vous avez des enfants ils faut qu'ils refusent eux aussi

Bien vu.

Et s'ils sont mineurs, il faut l'accord du juge de la protection et du contentieux (ex-juge des tutelles) pour une renonciation.

---

Par Rambotte

c'est bien pour ça que je veux leur acheter

C'est qui "leur" ?

Si votre fratrie renonce aussi à cause des dettes, à qui allez-vous acheter les voitures ?

---

Par Domi77

Ils ne renoncent pas puisqu'ils veulent me la vendre pour se la partager mais moi je ne veux pas de part de cette voiture .je veux la racheter dans sa globalité sans déduction de quoi que ce soit .

---

Par Bazille

Bonsoir, Et bien ils paieront les dettes avec l'argent récolté .

---

Par Rambotte

Il faut d'abord renoncer à la succession.

Vous êtes alors un tiers, un étranger à la succession.

S'il vous vendent la voiture, ils acceptent tacitement la succession, donc les dettes, c'est leur problème.

Si vous ne renoncez pas d'abord, vous n'achetez pas la voiture, vous procédez à un partage amiable par rachat de parts. Ce faisant vous acceptez tacitement la succession puisque seuls les héritiers peuvent procéder au partage.

---

Par Domi77

D'accord merci beaucoup

Je vais donc refuser l'héritage puis ensuite acheter la voiture si j'ai bien compris je dois faire dans ce sens .

---

Par Henriri

Hello !

Domi l'actif de votre mère (la voiture) étant inférieur à son passif (les dettes) sa succession a un solde négatif. Et vous continuez à espérer vous procurer sa voiture tout en refusant votre héritage négatif.

Vos frères et soeurs vont certainement faire le même calcul que vous. Pourquoi accepteraient-ils cet héritage négatif pour vous vendre ensuite la voiture à perte ? D'autant plus qu'eux et vous êtes brouillés.

Si un héritier potentiel tient à la voiture il n'y a qu'une perspective à mon avis : au lieu de refuser l'héritage il faudrait qu'il soit le seul à l'accepter ! La voiture lui coûterait alors grossièrement la différence plus ou moins intéressante entre sa valeur et le montant des dettes de votre mère.

Illustrations fantaisistes\* avec une voiture valant encore 10.000? par exemple :

- S'il y a 11..000? de dette à régler, la voiture reviendrait à 1000? au final.
- S'il y a 30..000? de dette à régler, la voiture coûterait 20.000? au final.

\* quel est le montant des dettes de votre mère et la valeur argus de sa voiture ?

A+

---

Par Bazille

Bonjour,

Si une personne n'a aucun bien , des dettes, il est rare qu'elle soit propriétaire d'une belle voiture , payée et à son nom. Je ne sais si le calcul est bon.

---

Par Henriri

(suite)

Pourquoi dites-vous ça Bazille ? Par exemple des retraités peuvent posséder et entretenir une voiture tout en payant régulièrement les traites d'un prêt à la consommation ou même celles d'un prêt immobilier...

Pouvez-vous expliquer en quoi mon calcul ne serait-il pas bon ?

A+

---

Par Domi77

Bonjour

Les dettes s'élèvent à 14000 ? la voiture argus 4800 ? mais elle est abîmée et ne vaut plus ce prix . Mes frères et sœurs sont entrain de la vendre dans l'appartement moi je ne veux rien du tout sauf cette voiture c'est sentimentale .

Merci

---

Par Bazille

Henri

Justement il paie des traites il n'est pas propriétaire du véhicule , souvent les crédits de voiture sont des locations longues durées.

Quand les gens ont des dettes, c'est bien souvent aussi pour des prêts à la consommation.

Je ne doute pas le fait que la voiture soit bien entretenue. Belle voiture, je voulais dire voiture neuve de 20M ou 30M ? Accepter une succession avec des dettes, c'est souvent dangereux, des dettes surprises peuvent être découvertes, 1 an,

2 ans après?  
Je n encouragerai pas ce genre de chose ,

---

Par Bazille

Dom77

Donc en faisant cela, vous agissez comme des héritiers, vous devrez apurer les dettes restantes.  
En plus, vu ce que vous dites, cette voiture est plus près d'une épave qu'une voiture neuve.  
Il y a des moments dans la vie où l'on doit tourner la page, en dépit de ses sentiments.

---

Par Domi77

Même si je leur achète sans prendre de part ?

---

Par Henriri

(suite)

Mais Bazille qui a dit que la dette de la mère de Domi était celle d'un prêt pour l'achat de la voiture en question ? Personne. D'ailleurs vu que Domi a répondu à ma question sur le montant de la dette (14.000?) et l'argus de la voiture (moins de 4.800?) il est encore moins probable que la dette soit celle d'un prêt pour l'achat de la voiture...

Avec ces chiffres on voit bien qu'aucun héritier potentiel n'a intérêt à accepter cet héritage !!!

A+

---

Par CLipper

Bonjour Domi,

Si tous les héritiers renoncent à la succession, la succession part en gestion par le domaine qui va devoir payer les créanciers et donc devoir vendre aux enchères la voiture (pour faire rentrer un peu d'argent dans la succession qui doit payer les dettes du défunt)

Si vous n'êtes pas pressée et que vous voulez vraiment cette voiture là, vous pouvez peut-être la "pister" pour la retrouver en vente par le domaine et à ce moment-là vous pourrez l'acheter à la mise à prix ou plus si un autre renchérit..

Bonne journée

---

Par Bazille

Henriri

J'ai suggéré, qu'une personne qui a des dettes, a rarement une voiture de grande qualité payée, en totalité.  
D'où votre plan pour garder la voie, pour moi n'était pas un bon plan.  
10 000? de dette, il peut y avoir des crédits à la consommation, des loyers, des factures EDF, etc, etc  
De toutes façons, quand il y a des dettes, sans bien immobilier, il est déconseillé d'accepter une succession.

---

Par Bazille

Domi77

Le propriétaire est décédé, il faut un acte de notoriété ou d'héritage pour vendre la voiture.  
Vous s'êtes ne peuvent pas vendre cette voiture sans cet acte.  
La voiture fait partie de la succession.

---

Par LaChaumerande

Mes frères et s?urs sont en train de tt vendre dans l'appartement  
Comme déjà dit, vos frères et s?urs se comportent comme des héritiers acceptant la succession.

La propriétaire est décédée, il faut un acte de notoriété ou d hérédité pour vendre la voiture.  
Si Domi77 l'achète "sous le manteau", je ne vois pas comment il pourrait obtenir une carte grise, certificat d'immatriculation, auprès de l'ANTS.

---

Par ESP

Bonjour

Je pense que développer ce sujet davantage ne mènera à rien.

Domi77, vous avez certainement compris que pour ne pas avoir à payer les dettes qui dépassent les biens (le passif est supérieur à l'actif), vous devez officiellement renoncer à la succession (déclaration au greffe du Tribunal judiciaire ou devant notaire).

La renonciation doit être faite avant tout acte qui pourrait être interprété comme un acte d'acceptation tacite de la succession. C'est pourquoi l'achat de la voiture compromettrait votre possibilité de renoncer par la suite.

---

Par Domi77

Oui j'ai bien compris ça. Je vais remplir les documents pour renoncer à l'héritage et voir comment ça se passe .  
Merci pour vos réponses